

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D897 – EDITION SACRE PAYS DE BRAY ! 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Considérant « Sacré Pays de Bray ! », la manifestation de découverte et de valorisation du patrimoine religieux en Pays de Bray coordonnée par le PETR depuis 2016

Considérant le bilan satisfaisant de la 7^{ème} édition de 2022 liée aux animations réalisées au sein des communes

Considérant le partenariat du PETR avec les OTSI et les trois communautés de communes du territoire,

Considérant le rôle des communautés de communes et des offices de tourisme du territoire qui sont responsables des manifestations planifiées et gèrent l'organisation des événements sur le terrain,

Considérant le rôle du PETR qui comprend la coordination de la manifestation en lien avec les partenaires et de la gestion de la promotion (réalisation des supports de communication, relations presse, mailing etc.),

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Poursuivre la coordination de Sacré Pays de Bray ! par le PETR du Pays de Bray
- Proposer aux structures partenaires le renouvellement de la manifestation en 2023
- Autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les communes, les communautés de communes, les Offices de Tourisme et les paroisses

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - B.P. 1 - 61100 Joffre
35770 - CHATEL-EN-BRAY
Tel 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - B.P. 1 - 61100 Joffre
35770 - CHATEL-EN-BRAY
Tel 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D898 – OPERATION NORMANDIE HAIES

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu la délibération de l'assemblée plénière du 13/12/2021 de la Région Normandie actant le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Opération Normandie Haies »,

Vu la délibération D863 du comité syndical du PETR du Pays de Bray en date du 17 février 2022 relative à la Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Opération Normandie Haies

Considérant la Région Normandie comme la 3^{ème} région ayant la plus forte densité de haies avec près de 170 900 km de haies,

Considérant la volonté de la Région Normandie d'encourager le développement de démarches cohérentes et ambitieuses de reconquête et de valorisations durables des haies à l'échelle des territoires,

Considérant le travail mené par le PETR dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du territoire et de la présence d'enjeux importants en Pays de Bray autour des haies et du patrimoine bocager,

Considérant la sélection de la candidature du PETR du Pays de Bray parmi les 10 territoires lauréats du dispositif « Opération Normandie Haies » par la Région Normandie en date du 12 juillet 2022

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d' :

- Autoriser le Président à adresser à la Région Normandie le plan d'actions détaillé d'« Opération Normandie Haies » en Pays de Bray ;
- Autoriser le Président de solliciter les subventions afférentes pour un montant total de 80 000 € auprès de la Région Normandie et à signer la convention et autres documents relatifs à la mise en œuvre de la stratégie « Opération Normandie Haies » en Pays de Bray sur 3 ans, pour la période 2023-2025.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison de la Ruralité
10 rue de la Ruralité
76100 BRAY
Tél : 02 32 97 11 84
paysdebay.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison de la Ruralité
10 rue de la Ruralité
76100 BRAY
Tél : 02 32 97 11 84
paysdebay.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D899 – MAEC BRAY BOCAGE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt) , Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), , Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu le règlement (UE) n° 2021/2115 du 2 décembre 2021, établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n°137/2013.

Vu la délibération D882 du comité syndical du PETR du Pays de Bray du 14 juin 2022 relative à la réponse à l'« Appel à projet PAEC 2023-2027 »

Considérant les mesures 70.06 à 70.14 à l'article 70 du Plan Stratégique National portant sur les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Considérant la mise en œuvre du dispositif par la DRAAF Normandie pour la période de programmation 2023/2027,

Considérant les enjeux agro-environnementaux présents sur le territoire du Pays de Bray et la dynamique engagée depuis près de 30 ans dans le cadre de la contractualisation avec les agriculteurs,

Considérant le PETR du Pays de Bray comme opérateur du territoire PAEC « Pays de Bray » depuis 2015 et opérateur et animateur principal depuis 2016, en lien avec ses partenaires (syndicats de bassin versants, syndicat d'eau, conservatoire d'espaces naturels, chambres d'agriculture, structures animatrices de sites Natura 2000 notamment),

Considérant le pré-projet « Bray Bocage » déposé en date du 11 août 2022 et le projet relatif en date du 06 octobre 2022 par le PETR du Pays de Bray auprès de la DRAAF Normandie ;

Considérant l'appel à projets « animation » pour la mise en œuvre des MAEC 2023 ouvert du 17 octobre au 18 novembre 2022 ;

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d' :

- Annuler et remplacer la délibération D882 « Appel à projet PAEC 2023-2027 » du 14 juin 2022 par la présente délibération ;
- Autoriser le Président à déposer un projet Agro-environnemental et climatique (Bray Bocage) auprès de la DRAAF Normandie dans le cadre des campagnes 2023 et 2024 des Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC) ;
- Autoriser le Président à déposer une demande d'agrément en tant qu'opérateur des MAEC sur son territoire ;
- Autoriser le Président à réaliser une demande de subvention auprès de la DRAAF Normandie pour l'animation MAEC 2023-2024, hors sites Natura 2000 et zones humides, et signer la convention financière (prise en charge à 100% par le Ministère en charge de l'Agriculture sauf dépassement des plafonnements), sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement - PAEC Bray Bocage - 2023 et 2024 (au 29 novembre 2022)			
Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	20 285,62 €	Ministère en charge de l'Agriculture	26 328,46 €
Frais indirects	3 042,84 €	Autofinancement PETR	4 200,00 €
Frais de prestation (6 formations collectives externalisées)	7 200,00 €		
Total	30 528,46 €	Total	30 528,46 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
75,770 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
75,770 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D900 – MAEC BRAY BOUTONNIERE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu le règlement (UE) n° 2021/2115 du 2 décembre 2021, établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n°137/2013.

Vu la délibération D882 du comité syndical du PETR du Pays de Bray du 14 juin 2022 relative à la réponse à l'« Appel à projet PAEC 2023-2027 »

Considérant les mesures 70.06 à 70.14 à l'article 70 du Plan Stratégique National portant sur les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Considérant la mise en œuvre du dispositif par la DRAAF Normandie pour la période de programmation 2023/2027,

Considérant les enjeux agro-environnementaux présents sur le territoire du Pays de Bray et la dynamique engagée depuis près de 30 ans dans le cadre de la contractualisation avec les agriculteurs,

Considérant le PETR du Pays de Bray comme opérateur du territoire PAEC « Pays de Bray » depuis 2015 et opérateur et animateur principal depuis 2016, en lien avec ses partenaires (syndicats de bassin versants, syndicat d'eau, conservatoire d'espaces naturels, chambres d'agricultures, structures animatrices de sites Natura 2000 notamment),

Considérant le PETR du Pays de Bray actuellement structure porteuse et animatrice du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Pays de Bray humide » (FR2300131) depuis 2011,

Considérant le pré-projet « Bray Boutonnière » déposé en date du 11 août 2022 et le projet relatif en date du 06 octobre 2022 par le PETR du Pays de Bray auprès de la DRAAF Normandie ;

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d' :

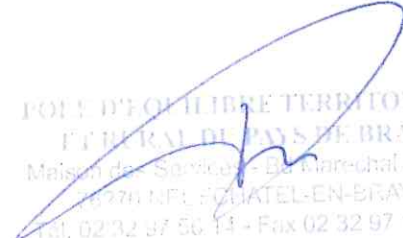
- Autoriser le Président à déposer un projet Agro-environnemental et climatique (Bray Boutonnière) auprès de la DRAAF Normandie dans le cadre des campagnes 2023 et 2024 des Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC) ;
- Autoriser le Président à déposer une demande d'agrément en tant qu'opérateur des MAEC sur son territoire ;
- Autoriser le Président à réaliser une demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'animation MAEC 2023-2024 en sites Natura 2000 et zones humides, et signer la convention financière sur la base du plan de financement suivant :


Plan de financement - PAEC Bray Boutonnaire - 2023 et 2024 (au 29 novembre 2022)			
Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	23 950,00 €	Région (20 %)	6 948,50 €
Frais indirects	3 592,50 €	Europe - FEADER (80 %)	27 794,00 €
Frais de prestation (6 formations collectives externalisées)	7 200,00 €		
Total	34 742,50 €	Total	34 742,50 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD


POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bâtiment Joffre
78770 MONTCHATEL-EN-BRAY
TEL. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org


POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bâtiment Joffre
78770 MONTCHATEL-EN-BRAY
TEL. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D901 – DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1 – BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt) , Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), , Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Bray,

Vu la délibération D877 du 17 mars 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe prestations de service 2022,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits,

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d'adopter la décision modificative du budget annexe prestation de services 2022

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
012	6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	+ 20 000 €	
70	70688	Autres prestations de services		+ 20 000 €
74	7477	Budget communautaire et fonds structurels		+ 71 590 €
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		- 30 500 €
65	6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	+41 090 €	
TOTAL			+ 61 090 €	+ 61 090 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL DU PAYS DE BRAY
Mairie de Saint-Martin-Josse
70100 ST MARTIN-JOSSE-EN-BRAY
Tél : 02 32 97 11 84 Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL DU PAYS DE BRAY
Mairie de Saint-Martin-Josse
70100 ST MARTIN-JOSSE-EN-BRAY
Tél : 02 32 97 11 84 Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D902 – DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°2 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Bray,

Vu la délibération D876 du 17 mars 2022 adoptant le budget primitif du budget principal 2022,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits,

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d'adopter la décision modificative du budget principal 2022

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
70	70841	Mise à disposition de personnel facturée par les budgets annexes		+ 20 000 €
75	6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	- 30 500 €	
011	611	Prestations de services	+ 91 590 €	
75	7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif		+ 41 090 €
TOTAL			+ 61 090 €	+ 61 090 €

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
131 rue de la République - Bld Maréchal Joffre
75700 JEZAYEUX-CHATELAIN-BRAY
Tél : 02 32 97 56 11 - Fax : 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
131 rue de la République - Bld Maréchal Joffre
75700 JEZAYEUX-CHATELAIN-BRAY
Tél : 02 32 97 56 11 - Fax : 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D903 – APPLICATION DE LA REGLE DU PRORATA TEMPORIS AU 01/01/2023 POUR LES AMORTISSEMENTS

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Callengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 imposant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire, afin d'améliorer la connaissance du patrimoine du service public et d'assurer son renouvellement,

Vu les statuts du PETR du Pays de Bray approuvés par arrêté préfectoral du 3 février 2017 ;

Vu la Délibération n°D217 du 12 mars 2009 relative à l'amortissement des biens et des subventions ;

Vu la Délibération n° D888 du 14 juin 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour tous les budgets du PETR du Pays de Bray ;

Considérant que l'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif de l'Etablissement, avec la mise en place de crédits budgétaires en vue de son renouvellement, qui se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette à la section d'investissement ;

Considérant que les biens sont classés par catégorie et amortis sur la durée de vie théorique de leur catégorie, pour leur coût historique ;

Considérant que le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire ;

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57 pose le principe de calcul des amortissements en mode linéaire avec application de la règle du « prorata temporis » ;

Considérant qu'à titre dérogatoire la nomenclature budgétaire et comptable M57 permet d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur, qui font l'objet d'un suivi globalisé et d'un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur et qu'il y a lieu de définir le montant caractérisant les biens de faible valeur ;

Considérant que par mesure de simplification, la nomenclature budgétaire et comptable M57 autorise l'amortissement des subventions d'équipement, à compter de la date d'émission du mandat, en l'absence d'information sur la date de mise en service par l'entité bénéficiaire ;

Considérant que les amortissements déjà en cours se poursuivront selon les modalités prévues initialement,

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Article 1 : D'adopter le calcul des amortissements en mode linéaire avec application de la règle du « prorata temporis », à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Article 2 : De conserver le calcul des amortissements pour les biens de faible valeur, faisant l'objet d'un suivi globalisé et d'un numéro d'inventaire annuel par catégorie, en annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition
- Article 3 : De fixer le montant des biens de faible valeur aux biens dont le coût unitaire est inférieur à 2 500 euros TTC.

- Article 4 : D'accepter d'amortir les subventions d'équipement dès la date d'émission du mandat, en l'absence d'information sur la date de mise en service par l'entité bénéficiaire.
- Article 5 : D'accepter de poursuivre les amortissements déjà en cours, selon les modalités prévues initialement.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
70270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
70270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D904 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt) , Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns) , Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les statuts du PETR du Pays de Bray approuvés par arrêté préfectoral du 3 février 2017 ;

Vu la Délibération D888 du 14 juin 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour tous les budgets du PETR du Pays de Bray ;

Considérant que le PETR adoptera au 01 janvier 2023 la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour les budgets antérieurement gérés en M14 ;

Considérant que l'adoption du référentiel comptable M57 nécessite la mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Considérant que l'article L5217-10-8 du CGCT dispose que le règlement budgétaire et financier précise notamment :

1. Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.
2. les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - BP Larches Joffe
76770 NEUSCHATEL-EN-BRAY
Tél : 02 32 56 14 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D905 – ASSURANCE DU PERSONNEL

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes
<u>Communauté de Communes de Londinières</u> : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)
<u>Communauté Bray Eawy</u> : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)
<u>Communauté de Communes des 4 rivières</u> : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)
Assistaient également :
Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental
Personnes excusées
Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quiévrecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Calengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26, 5ème alinéa ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président rappelle que le PETR du Pays de Bray, a, par la délibération du 2 décembre 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué au PETR du Pays de Bray les résultats la concernant.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et prise en charge limitée à 80 % : 6.31 %

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.10 %

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

- Autoriser le PETR à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1er janvier 2023.
- Autoriser le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- Autoriser le Président à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Lefèvre
76270 NEUFCHÂTELLÉ-EN-BRAY
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Bd Maréchal Lefèvre
76270 NEUFCHÂTELLÉ-EN-BRAY
Tel. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D906 – RENOUVELLEMENT CONVENTION CADRE DU CDG76

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvre-court), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Monsieur le Président expose au comité syndical que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

Monsieur le Président rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- ARTICLE 1 : Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- ARTICLE 2 : Autoriser le Président à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services 88 Montaubert
78241 NEUFCHÂTEAU EN BRAY
Tel. 02 32 97 56 11 - Fax 02 32 97 11 92
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services 88 Montaubert
78241 NEUFCHÂTEAU EN BRAY
Tel. 02 32 97 56 11 - Fax 02 32 97 11 92
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D907 – RENOUELEMENT CONTRACTUEL INSTRUCTEUR ADS

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt) , Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), , Philippe PELTIER (Maire de Callengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération D608 du comité syndical du PETR du 17 décembre 2017 de création de deux emplois permanents d'instructeur ADS relevant de la catégorie hiérarchique C au grade d'adjoint administratif,

Vu la délibération D758 du comité syndical du PETR du 3 mars 2020 relative à l'emploi permanent d'un instructeur ADS relevant de la catégorie hiérarchique C au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe et renouvelant la possibilité d'avoir recours à un agent contractuel pour ce poste,

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient,

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de d'instructeur ADS relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe par délibération en date du 3 mars 2020 à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée de trois ans ou à durée indéterminée. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le président à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'instructeur ADS à temps complet à raison de 35/35^{ème} pour une durée déterminée de trois ans ou une durée indéterminée à l'issue de la durée maximale de 6 années.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
LE PRESIDENT DU PAYS DE BRAY
Maison des Associations
100 rue de la République
77100 CHATELAIN-BRAY
Tél : 02 32 97 56 14 - 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D908 – MISSION SANTE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu la délibération D 506 du comité syndical du 23 juin 2016 relative à l'engagement dans un Contrat Local de Santé (CLS)

Vu la délibération D 891 du comité syndical du 14 juin 2022 relative à la poursuite du Contrat Local de Santé et l'engagement dans un Conseil Local en Santé Mentale

Considérant l'absence de volonté partagée des trois communautés de communes de poursuivre les travaux sur la santé

Considérant le besoin de réduire les dépenses de fonctionnement du PETR du Pays de Bray

Le président propose la délibération suivante :

- Prendre acte de la fin du travail par des agents du PETR sur le volet santé
- Notifier à l'ARS la fin du travail sur la santé à l'échelle du PETR, et le non engagement dans le CLS et le CLSM
- Mettre à fin à l'accompagnement des porteurs de projets « santé » par l'équipe technique en dehors du champ des dispositifs de financement portés par le PETR (LEADER par exemple)
- Maintenir un organe de discussion à l'échelle du Pays à travers la commission thématique associée conduite par la vice-présidence

Après délibération, le comité syndical décide, à 22 voix contre et 2 abstentions, de refuser la proposition de délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services 24 Marechal Joffre
70700 CHATELAIN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services 24 Marechal Joffre
70700 CHATELAIN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D909 – MISSION COOPERATION

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu la délibération D714 du comité syndical du 9 avril 2019 relative à l'étude de faisabilité portée en coopération avec le PETR du Grand Beauvaisis

Vu la délibération D715 du comité syndical du 9 avril 2019 relative au recrutement d'un chargé de mission

Vu la délibération D848 du comité syndical du 19 octobre 2021 relative à la création du poste de chargé de mission Filières coopération interrégionale

Considérant l'absence de volonté de poursuite de la coopération à l'échelle des deux PETR

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Prendre acte de la fin du travail de coopération avec le PETR du Grand Beauvaisis
- Fermer le poste de chargé de mission Filières coopération interrégionale

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Dr Marechal Joffre
10790 ST-GERMAIN-EN-ERAY
Tél : 02 32 97 56 14 - Fax : 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Dr Marechal Joffre
10790 ST-GERMAIN-EN-ERAY
Tél : 02 32 97 56 14 - Fax : 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D910 – MISSION TOURISME

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Considérant les compétences des communautés de communes en matière de tourisme

Considérant l'organisation de la promotion du tourisme en Pays de Bray

Considérant la volonté des communautés de communes qui composent le PETR du Pays de Bray de reprendre dans leur champ d'action la mission tourisme

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

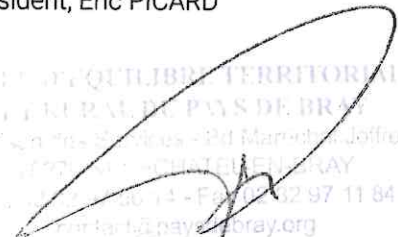
- Prendre acte de la fin du travail par des agents du PETR sur le volet tourisme, effectif à compter du second semestre 2023
- Mettre à fin à l'accompagnement des porteurs de projets touristique par l'équipe technique en dehors du champ des dispositifs de financement portés par le PETR (LEADER par exemple)
- Maintenir un organe de discussion à l'échelle du Pays à travers la commission thématique associée conduite par la vice-présidence

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit


Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
11 rue des Bénédictins - Pôl Marché de Joffre
61200 CHATELAIN-BRAY
Téléphone : 02 33 97 11 84
Email : contact@paysdebray.org



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
11 rue des Bénédictins - Pôl Marché de Joffre
61200 CHATELAIN-BRAY
Téléphone : 02 33 97 11 84
Email : contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D911 – MISSION CULTURE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Callengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Considérant les compétences des communautés de communes en matière de culture

Considérant la volonté des communautés de communes qui composent le PETR du Pays de Bray de reprendre dans leur champ d'action la mission culture

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Prendre acte de la fin du travail par des agents du PETR sur le volet culture, effectif à compter du second semestre 2023
- Mettre à fin à l'accompagnement des acteurs culturels par l'équipe technique en dehors du champ des dispositifs de financement portés par le PETR (LEADER par exemple)
- Maintenir un organe de discussion à l'échelle du Pays à travers la commission thématique associée conduite par la vice-présidence

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

COMITÉ D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Associations - BP Maréchal Joffre
41174 - CHÂPEL-EN-BRAY
Téléphone : 02 32 97 11 84 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

COMITÉ D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Associations - BP Maréchal Joffre
41174 - CHÂPEL-EN-BRAY
Téléphone : 02 32 97 11 84 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D912 – MISSION MOBILITE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Fawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Callengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu la délibération 006 du 22 mars 2021 de la communauté de communes de Londinières relative à la prise de compétence autorité Organisatrice de la Mobilité

Vu la délibération D 11 du 25 mars 2021 de la communauté Bray Eawy relative à la prise de compétence autorité Organisatrice de la Mobilité

Vu la délibération 28 du 25 mars 2021 de la communauté de communes des quatre rivières relative à la prise de compétence autorité Organisatrice de la Mobilité

Vu la délibération D 834 du comité syndical du 20 mai 2021 PETR relative à la réponse à l'Appel à projet AVELO2

Vu la délibération D 892 du comité syndical du 14 juin 2022 du PETR relative à la réponse à l'Appel à projet TENMOD

Vu la délibération D 893 du comité syndical du 14 juin 2022 du PETR relative à l'engagement dans le programme de lignes de covoiturage ACOTE

Considérant le Schéma Local de Déplacement validé en 2022

Considérant les réponses favorables reçues par le PETR aux appels à projets TENMOD ET AVELO2 constituant des opportunités de travail sur la mobilité à l'échelle du territoire.

Monsieur le Président expose le fait que les appels à projets de l'ADEME pour lequel le PETR est lauréat permettent de financer plusieurs actions ainsi qu'un soutien à 50 % à l'ingénierie pour 3 ans. Il propose de poursuivre le travail sur la mobilité à l'échelle du Pays de Bray en mettant en œuvre une véritable coopération entre les communautés de communes sur ce sujet.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Poursuivre le travail sur la mobilité à l'échelle du Pays de Bray en partenariat avec les trois communautés de communes
- Mettre en œuvre les appels à projets de l'ADEME TENMOD et AVELO2 pour lesquels le PETR est lauréat

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
RURAL DU PAYS DE BRAY
10, rue de la Sablonnière - D8, Marolles - Jully
95700 CHATELAIN-EN-BRAY
Téléphone : 02 35 02 97 11 84
contact@paysdebray.org



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D913 – RECRUTEMENT CONTRACTUEL CHARGE DE MISSION MOBILITE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-8 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération D846 du comité syndical du PETR en date du 19 octobre 2021 portant création d'un poste de chargé de mission mobilité

Vu la délibération D879 du 17 mars 2022 relative à la contribution des communautés de communes au travail sur la mobilité

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient,

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de chargé de mission mobilité relevant de la catégorie hiérarchique A et relevant du grade d'attaché par délibération en date du 19 octobre 2021 à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée de trois ans. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le président à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé de mission mobilité à temps complet à raison de 35/35^{ème} pour une durée déterminée de trois ans.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

Pôle d'équilibre territorial et rural
Le Pays de Bray
11, rue de la République - 77100 Bray-sur-Seine
Téléphone : 03 22 32 97 11 84
Email : contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D914 – MISSION ENVIRONNEMENT

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Considérant les travaux menés en matière d'environnement au sein du PETR, à savoir l'animation du site Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ainsi que la Trame verte et Bleue

Considérant les actions à mener et à coordonner dans le cadre de l'Opération Normandie Haies pour lequel le PETR est lauréat

Considérant le départ de la structure de la directrice adjointe responsable du pôle environnement en septembre 2022

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Constituer une cellule environnement au sein du PETR ayant en charge Natura 2000, les MAEC et le travail sur la Trame Verte et Bleue incluant Opération Normandie Haies
- Fermer le poste de directrice adjointe / responsable de pôle environnement
- Ouvrir un poste de chargé de mission agro-environnement

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Rd D 117 - 76270
76270 NEUFCHÂTEL EN BRAY
Tél. 02 32 97 56 44 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services - Rd D 117 - 76270
76270 NEUFCHÂTEL EN BRAY
Tél. 02 32 97 56 44 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D915 – OUVERTURE POSTE CHARGE DE MISSION AGRO-ENVIRONNEMENT

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Callengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des besoins en matière d'environnement (Natura 2000, MAEC, trame verte et bleue)

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 01/01/2023., un emploi permanent de chargé de mission agro-environnement relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'ingénieur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1 du code général de la fonction publique.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Créer un emploi permanent sur le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé de mission agro-environnement à temps complet à compter du 01/01/2023
- Autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an. En cas de recrutement au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, le niveau de recrutement sera licence ou master 2 ou qualification équivalente dans le domaine de l'environnement.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

BOULEVARD D'EQUILIBRE TERRITORIAL
LE RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services du Pays de Bray
76270 NEAUMÉ-CHATEL-EN-VAUX
Tél : 02 32 97 56 14 - Fax : 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

BOULEVARD D'EQUILIBRE TERRITORIAL
LE RURAL DU PAYS DE BRAY
Maison des Services du Pays de Bray
76270 NEAUMÉ-CHATEL-EN-VAUX
Tél : 02 32 97 56 14 - Fax : 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D916 – CHARGE DE COMMUNICATION

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu la délibération D 659 du comité syndical du 19 septembre 2018 portant création d'un poste d'assistant communication

Considérant les besoins en communication sur les thématiques portées par le PETR et notamment Natura 2000 et le programme LEADER 2023-2027

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des besoins en matière de communication.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de fermer le poste d'assistante de communication ouvert par délibération du 19 septembre 2018 et de créer, à compter du 01/01/2023, un emploi permanent de chargé de communication relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1 du code général de la fonction publique.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Fermer le poste d'assistant de communication
- Créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de chargé de communication à temps complet à compter du 01/01/2023
- Autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
11, rue de la République - 77100 Jolleville
Téléphone : 02 32 97 11 84
contact_petr@pays-bray.org

LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY
11, rue de la République - 77100 Jolleville
Téléphone : 02 32 97 11 84
contact_petr@pays-bray.org



PAYS DE BRAY

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D917 – POSTE SECRETAIRE COMPTABLE MI-TEMPS

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31



Vu la délibération D 798 du comité syndical du 10 décembre 2020 relative à l'organisation du pôle administratif et financier

Vu la délibération D 859 du comité syndical du 2 décembre 2021 relative au poste de secrétaire comptable

Considérant l'évolution des besoins en comptabilité et secrétariat au regard de l'organisation du PETR

Monsieur le Président expose le fait que les besoins en comptabilité et secrétariat peuvent être réduits à un mi-temps au lieu d'un temps complet au regard des tâches précédemment imputées sur ce poste et aujourd'hui totalement assurées par les agents du service ADS (saisie des dossiers). Il ajoute que compte-tenu de la baisse d'effectif globale du PETR, les besoins seront globalement réduits.

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service du poste de secrétaire comptable ouvert par délibération du 10 décembre 2020, en passant d'un temps complet à un mi-temps (17,5/35^{ème}) à compter du 01/12/2022.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le comité syndical l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1 du code général de la fonction publique.

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Modifier la durée hebdomadaire de service du poste de secrétaire comptable ouvert par délibération D 798 u 10 décembre 2020 à 17,5/35ème, soit u mi-temps
- Autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de trois ans.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **01 DEC. 2022**
Et de sa publication **01 DEC. 2022**
Le Président, Eric PICARD

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE PRÉSIDENT DU PAYS DE BRAY
Pôle d'équilibre territorial et rural
1, rue de la République - L'ÉVAL - BRAY
02 32 97 11 84
paysdebray.org

Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D 918 – MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvecourt), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du :

- 7 octobre 2004 (ouverture poste Technicien territorial – Agent de développement tourisme et culture),
- 9 mars 2006 (ouverture poste Adjoint Administratif 2ème classe – Agent de gestion Leader+),
- 21 février 2008 (ouverture poste Adjoint Administratif 1ère classe – Secrétaire Comptable),
- 24 juin 2008 (suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe),
- 14 décembre 2010 (Ouverture poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 14 juin 2011 (augmentation du temps de travail poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 20 octobre 2011 (suppression d'un poste de technicien supérieur – Agent de développement Tourisme et Culture),
- 20 octobre 2011 (ouverture de poste Adjoint Administratif 2ème classe – chargé de communication),
- 20 octobre 2011 (ouverture d'un poste Technicien Supérieur – Animateur Natura 2000),
- 19 janvier 2012 (fermeture du poste Technicien Supérieur et ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial – Chargée de mission Natura 2000),
- 19 janvier 2012 (fermeture du poste Technicien Supérieur et ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial – Agent de développement Environnement et Patrimoine),
- 19 avril 2012 (augmentation du temps de travail poste Ingénieur Territorial – Conseiller en Energie Partagé),
- 10 juillet 2012 (augmentation du temps de travail poste CAE – Communication),
- 10 juillet 2012 (ouverture de deux postes de Rédacteurs – Agent Administratif et financier Gestionnaire Leader et Agent de développement SCoT, Leader...),
- 15 novembre 2012 (fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe – agent de gestion Leader),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste d'attaché territorial – agent de développement responsable de la structure),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe – Tourisme et Communication),
- 27 novembre 2013 (ouverture du poste d'attaché – chargé de mission Tourisme et Communication),
- 27 novembre 2013 (fermeture du poste de rédacteur – gestionnaire des fonds Leader),
- 27 novembre 2013 (ouverture du poste d'attaché – gestionnaire des fonds Leader),
- 27 novembre 2013 (augmentation du temps de travail poste CEP),
- 13 février 2014 (fermeture du poste de rédacteur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 13 février 2014 (ouverture du poste d'ingénieur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 12 mars 2015 (fermeture d'un poste d'ingénieur – directrice de la structure),
- 12 mars 2015 (ouverture d'un poste d'ingénieur principal – directrice de la structure),
- 12 mars 2015 (fermeture du poste d'adjoint administratif 1ère classe – secrétaire comptable),
- 12 mars 2015 (ouverture du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe – secrétaire comptable),
- 04 novembre 2015 (ouverture du poste de technicien – technicien agricole),
- 25 février 2016 (ouverture du poste permanent ingénieur territorial – CEP),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste attaché territorial - chargée de mission santé),
- 23 juin 2016 (fermeture du poste d'ingénieur principal – directrice de la structure),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste d'ingénieur en chef hors classe – directrice de la structure),
- 23 juin 2016 (fermeture du poste d'ingénieur – chargé de mission SCoT/Leader),
- 23 juin 2016 (ouverture du poste d'ingénieur principal – chargé de mission SCoT/Leader-directrice adjointe),
- 14 décembre 2016 (ouverture du poste d'ingénieur principal – instructeur contrôleur ADS),
- 14 décembre 2016 (ouverture du poste d'adjoint administratif 1ère classe – secrétariat comptabilité ADS et comptabilité PETR),
- 14 décembre 2016 (remplacement poste chargé d'attaché – chargé de mission communication tourisme et culture),
- 25 avril 2017 (fermeture emploi permanent ingénieur territorial – CEP),
- 25 avril 2017 (ouverture poste d'ingénieur territorial – CEP CDD),
- 15 juin 2017 (ouverture poste d'ingénieur principal – coordonnateur/contrôleur ADS),
- 25 octobre 2017 (fermeture poste permanent adjoint administratif principal 2ème classe – secrétaire comptable),
- 25 octobre 2017 (ouverture poste permanent adjoint administratif principal 1ère classe – secrétaire comptable),
- 14 décembre 2017 (ouverture deux postes permanent adjoint administratif – instructeurs ADS),
- 27 mars 2017 (point postes pourvus et non pourvus),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste attaché territorial – chargé de mission communication, tourisme et culture),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste attaché territorial - responsable pôle communication, tourisme et culture),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste adjoint administratif – assistant communication),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste technicien – technicien agricole),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste ingénieur territorial – chargé de mission agro-environnement),
- 19 septembre 2018 (ouverture poste attaché territorial – chargé de mission santé, service et mobilité),
- 19 septembre 2018 (fermeture poste ingénieur territoriale – Conseiller en énergie partagé),
- 5 juin 2019 (ouverture poste d'ingénieur – chargé de mission PNIR),
- 17 juin 2019 (fermeture poste adjoint administratif 2ème classe – instructeur ADS),
- 17 juin 2019 (ouverture poste adjoint administratif principal de 2ème classe – instructeur ADS suite avancement de grade),
- 12 décembre 2019 (ouverture poste d'attaché territorial – Responsable Administratif et Financier),
- 3 mars 2020 (fermeture poste adjoint administratif – secrétaire comptable ADS et comptable PETR),
- 3 mars 2020 (fermeture poste adjoint administratif – instructeur ADS),
- 3 mars 2020 (ouverture poste adjoint administratif principal de 2ème classe – instructeur ADS)
- 15 septembre 2020 (ouverture poste adjoint administratif – instructeur ADS)
- 10 décembre 2020 (fermeture du poste d'attaché territorial – Responsable Administratif et Financier)
- 10 décembre 2020 (ouverture du poste d'adjoint administratif ou de rédacteur – Secrétaire comptable)
- 19 octobre 2021 (fermeture poste chargé de mission santé services mobilité)
- 19 octobre 2021 (ouverture poste chargé de mission mobilité)
- 19 octobre 2021 (fermeture poste chargé de mission PNIR)
- 19 octobre 2021 (ouverture poste chargé de mission filières coopération interrégionale)

- 29 novembre 2022 (fermeture poste chargée de mission filières coopération interrégionale)
- 29 novembre 2022 (fermeture poste directrice adjointe responsable environnement)
- 29 novembre 2022 (ouverture poste chargé de mission agro-environnement)
- 29 novembre 2022 (fermeture poste assistant communication)
- 29 novembre 2022 (ouverture poste chargé de communication)
- 29 novembre 2022 (modification durée hebdomadaire de travail secrétaire comtable)

Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité de :

- Approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

Cadres d'emplois	Catégorie	Grades (si titulaire)	Fonctions	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de travail
Filière administrative					
Adjoint Administratif	C	AAP de 1 ^{ère} Classe	secrétaire comptable	1	Temps complet
Adjoint Administratif ou rédacteur	C ou B		secrétaire comptable	1	mi-temps
Adjoint Administratif	C	AAP de 2 ^{ème} classe	instructeur ADS	1	Temps complet
Adjoint Administratif principal 2 ^e cl	C		instructeur ADS	1	Temps complet
Adjoint Administratif	C		Instructeur ADS	1	Temps complet
Adjoint Administratif ou rédacteur	C ou B		Instructeur ADS	1	Temps complet
Rédacteur	B		Chargé de communication	0	Temps complet
Attaché	A		responsable pôle communication tourisme culture	1	Temps complet
Attaché	A		gestionnaire Leader	1	Temps complet
Attaché	A		Chargé de mission mobilité	0	Temps complet
Filière technique					
Ingénieur en chef hors classe	A		directrice	1	Temps complet
Ingénieur	A		Chargé de mission Leader	1	Temps complet
Ingénieur principal	A		responsable des actes d'urbanisme ADS	1	Temps complet
Ingénieur	A		chargé de mission agro-environnement	1	Temps complet
Ingénieur	A		chargé de mission agro-environnement	0	Temps complet

- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le 01 DEC. 2022
Et de sa publication 01 DEC. 2022
Le Président, Eric PICARD



Délibération comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

29 novembre 2022

D 919 – CONTRAT DE TERRITOIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle polyvalente de Bouelles à la demande d'Éric PICARD, Président, sur convocation en date du 21 novembre 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville)

Communauté Bray Eawy : Daniel BENARD (commune de Vatierville), Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Serge HOUSARD (Commune Des Grandes Ventes), Joëlle LAURENCE (Commune de Rosay), Fouad NAMMOUR (Commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Céline ANCELIN (commune de Mont-Roty), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Karine BUQUET (Commune de Croisy-sur-Andelle) Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Sabine DIEUTRE (commune de Cuy-Saint-Fiacre), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Laurent FOURNIER (commune de Beaussault), Jérôme GRISEL (commune de Le Mesnil Lieubray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de La Haye)

Assistaient également :

Joël DECOUDRE, Conseiller Départemental

Personnes excusées

Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Philippe CHEMIN (commune de Quièvre-court), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Karine HUNKELER (Maire de Saint-Saëns), Philippe PELTIER (Maire de Challengeville), Patrick FRÈRE (commune de Morville-sur-Andelle), Virginie LUCOT-AVRIL, Conseillère Départementale, Xavier BATUT, Député, Annie VIDAL, Députée, Pascal MARTIN, Sénateur, Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Agnès CANAYER, Sénatrice, Evelyne DETOURNAY, Vice-Présidente du Conseil de Développement CC4R, Dittmar HEDREUL, Vice-Président du Conseil de Développement CBE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 31

Délégués votants : 31

Considérant le pilotage du Contrat de Pays puis du Contrat de territoire par le PETR du Pays de Bray depuis 2003

Considérant le cadre régional et départemental fixant la politique contractuelle avec les territoires, ciblant préférentiellement l'échelle EPCI,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de prendre acte de la fin du pilotage du contrat de territoire par le PETR du Pays de Bray.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdit

Pour copie certifiée conforme
Le Président, Eric PICARD

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,
Le **10 JAN. 2023**
Et de sa publication **10 JAN. 2023**
Le Président, Eric PICARD

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL DU PAYS DE BRAY**
Maison des Services - Bd Maréchal Joffre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél. 02 32 97 56 14 - Fax 02 32 97 11 84
contact@paysdebray.org